Certificat de travail



Je soussigné(e)		
Adresse		
Code postal	Ville	
N° employeur PAJEMPLOI / URS	SSAF	
certifie avoir employé		
NOM	Prénom	
Adresse		
Code postal	Ville	
N° Sécurité Sociale	N° salarié(e) PAJEMPLOI	
en qualité d'assistant maternel		
du	au	
(compte personnel de formation) est ouvert à toute personne d'au moins 16 ans (15 ans pour les jeunes ayant conclu un contrat d'apprentissage). Pour acquérir des heures, il faut être ou avoir été salarié du secteur privé ou agricole. Les heures sont inscrites automatiquement dans le compte d'heures. C'est vous qui disposez de ce crédit d'heures, quel que soit votre situation : salarié, ou à la recherche d'emploi. Ces heures ne sont jamais perdues, même si votre situation change (changement d'employeur, par exemple) perte d'emploi. Ce nombre d'heures de formation vous permet d'accéder à une formation, répertoriée sur une liste et vous permettant d'acquérir une qualification, une certification Le solde du nombre des heures acquises et non utilisées est consultable sur le site www.moncompteformation.gouv.fr .		
Madame , Monsieur		
nous quitte libre de tout engagement. En foi de quoi, je délivre le présent certificat pour valoir et servir ce que de droit.		
Fait à	, le	
	Signa	ture de l'employeur